

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/029/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 356/03 (AMR 51/147/2003 du 4 décembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOI FORCÉ / CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES D'EXÉCUTION

ÉTATS-UNIS des Ouïghours et des personnes originaires de la Fédération de Russie détenus à la base américaine de Guantánamo Bay

Londres, le 13 février 2004

Lors d'un entretien accordé à la télévision espagnole le 11 février 2004, le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a déclaré que le renvoi imminent dans son pays d'un citoyen espagnol détenu par l'armée américaine à la base de Guantánamo Bay (Cuba) « inaugure une série de rapatriements à venir ». Amnesty International a déjà demandé la libération de personnes détenues sur la base de Guantánamo Bay et accueillerait favorablement cette annonce si elle devait se concrétiser. Mais l'organisation reste préoccupée par le fait que certains détenus pourraient être exposés à de graves atteintes à leurs droits fondamentaux s'ils étaient renvoyés dans leur pays, où ils risquent notamment d'être torturés, voire exécutés.

Hamed Abderrahman Ahmed, le citoyen espagnol en question, devrait arriver en Espagne le 13 février sous escorte de la police espagnole. Maintenu en détention à la base de Guantánamo Bay depuis deux ans, il n'a pas été autorisé, pendant cette période, à s'entretenir avec un avocat, ni à communiquer avec ses proches ; il n'a, en outre, jamais été déféré à la justice. Colin Powell a indiqué que son renvoi en Espagne était en partie motivé par le fait que le gouvernement espagnol avait promis d'engager des poursuites contre lui. Amnesty International estime que si Hamed Abderrahman Ahmed est soupçonné d'avoir commis un crime, il doit être inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé selon les normes internationales d'équité des procès, ou bien relâché. Aucune déclaration arrachée à cet homme ou à un autre détenu – à la base de Guantánamo Bay ou ailleurs – sous la torture ou à la suite d'autres formes de mauvais traitements, ou alors qu'ils n'étaient pas informés de leurs droits ou ne bénéficiaient d'aucune assistance juridique, ne doit être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire. Le Comité international de la Croix-Rouge a signalé avoir « observé une détérioration inquiétante de la santé mentale d'un grand nombre de détenus » due à la durée indéterminée de leur détention. Selon le Pentagone, il y a eu 34 tentatives de suicide.

Dans son entretien télévisé, Colin Powell a dit, à propos des personnes détenues à la base de Guantánamo Bay : « Une fois terminés nos enquêtes et de nos interrogatoires de ces personnes, nous souhaitons les renvoyer dans leur pays. Cela sera de plus en plus le cas dans un futur proche. » Se disant conscient des préoccupations de la communauté internationale au sujet de la situation des détenus à la base de Guantánamo Bay, Colin Powell a ajouté : « C'est pour cette raison que nous nous hâtons de résoudre autant d'affaires que possible [...] Nous avons achevé les enquêtes relatives à un certain nombre de cas, et nous souhaitons à présent renvoyer les détenus chez eux, où il sera décidé s'ils doivent être poursuivis ou relâchés. »

De hauts responsables américains auraient déclaré le 12 février que huit détenus originaires de la Fédération de Russie se trouvant actuellement à la base de Guantánamo Bay feront partie d'un contingent de prisonniers renvoyés prochainement dans leur pays, où ils devraient être placés en détention. Plus tôt ce mois-ci, le vice-ministre russe des Affaires étrangères aurait déclaré que ces détenus devaient bientôt être renvoyés en Russie, où ils seront jugés, une fois résolus les problèmes « techniques » inhérents à leur transfert. Amnesty International est préoccupée par le fait que ces personnes pourraient, en cas de renvoi dans leur pays, être victimes de violations de leurs droits fondamentaux, telles que des mauvais traitements, en particulier la torture, ou l'incarcération dans des conditions assimilables à un traitement cruel, inhumain et dégradant. D'autres détenus pourraient courir un risque similaire s'ils étaient reconduits dans leur pays – l'Arabie Saoudite, par exemple.

Amnesty International n'a reçu aucune information indiquant que les Ouïghours ayant fait l'objet de l'Action urgente initiale ont été renvoyés en Chine. L'organisation s'inquiète toujours de ce que tout Ouïghour soupçonné d'« activités séparatistes » ou « terroristes » risque de subir de graves violations de ses droits humains en cas de renvoi forcé en Chine, notamment d'être jugé dans le cadre d'un procès inéquitable ou d'être torturé, voire exécuté.

De hauts responsables américains, parmi lesquels le président, le vice-président et le secrétaire à la Défense, ont qualifié à plusieurs reprises les détenus de Guantánamo Bay de «terroristes» et de « tueurs ». Dans le contexte d'un possible renvoi de ces personnes dans leur pays, ces propos n'ont pu qu'aggraver les risques qu'elles encourent.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plus de 650 personnes sont toujours détenues à Guantánamo Bay sans inculpation ni procès ; elles n'ont été présentées à aucune autorité judiciaire. Le 12 février, de hauts fonctionnaires du Pentagone auraient expliqué que si 100 à 300 détenus pourraient à terme être rapatriés, de nombreux autres pourraient, quant à eux, être retenus à Guantánamo Bay pendant des années, et peut-être indéfiniment. United Press International a récemment publié une enquête, se basant sur des articles de presse, sur le nombre de personnes incarcérées à la base, par nationalité : Arabie Saoudite (160) ; Yémen (85) ; Pakistan (82) ; Afghanistan (80) ; Égypte (30) ; Jordanie (30) ; Algérie (19) ; Maroc (18) ; Chine (au moins 12) ; Koweït (12) ; Tadjikistan (11) ; Turquie (11) ; Royaume-Uni (9) ; Russie (8) ; Tunisie (8) ; Bahreïn (7) ; France (7) ; Kazakhstan (5) ; Australie (2) ; Canada (2) ; Géorgie (2) ; Ouzbékistan (2) ; Soudan (2) ; Syrie (2) ; Allemagne (1) ; Bangladesh (1) ; Belgique (1) ; Danemark (1) ; Espagne (1) ; Iraq (1) ; Kenya (1) ; Libye (1) ; Mauritanie (1) ; Qatar (1) ; Suède (1). D'après des informations reçues par Amnesty International, une personne originaire des Maldives et un ressortissant Ougandais ayant le statut de résident au Royaume-Uni font aussi partie des détenus. Il existerait également parmi eux des citoyens iraniens et azéris. D'après le Pentagone, 87 personnes ont été libérées de la base de Guantánamo Bay avant qu'il ne soit question de relâcher Hamed Abderrahman Ahmed. Il s'agit pour la plupart de Pakistanais et d'Afghans renvoyés chez eux sans inculpation ni indemnisation. Par ailleurs, quatre ressortissants saoudiens rapatriés ont été placés en détention à leur retour dans leur pays. En dépit de propos tenus par le Secrétaire d'État Colin Powell à la télévision espagnole, disant que les agissements des États-Unis « seraient totalement conformes aux dispositions du droit international », le vide juridique entourant le maintien en détention de ces personnes à la base de Guantánamo Bay est en contradiction avec les normes légales internationalement reconnues. Amnesty International continue à demander aux États-Unis de clarifier la situation des détenus et de ne faire comparaître aucun d'entre eux devant les commissions militaires proposées par le président Bush (voir AMR 51/028/2004 du 11 février 2004, <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR510282004>).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- réjouissez-vous des informations selon lesquelles les autorités américaines songent à libérer d'autres prisonniers de la base navale de Guantánamo Bay ;
- demandez instamment aux États-Unis de s'acquitter des obligations qui leur incombent au regard du droit international en s'abstenant de renvoyer des personnes, quelles qu'elles soient, dans des pays où elles risquent d'être victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment d'être détenues indéfiniment sans inculpation ni jugement, d'être jugées dans le cadre d'un procès inique ou d'être torturées, voire exécutées ; vous pouvez citer la Russie, la Chine et l'Arabie Saoudite ;
- déclarez-vous préoccupé(e) par le fait que certains hauts responsables américains, en traitant à plusieurs reprises les détenus de Guantánamo Bay de «terroristes», au mépris du droit de ceux-ci à la présomption d'innocence, ont peut-être augmenté les risques qu'encourent ces personnes ;
- exhortez les autorités des États-Unis à clarifier la situation légale des personnes qui sont incarcérées à la base de Guantánamo Bay.

APPELS À :

Secrétaire d'État :

The Honorable Colin Powell

Secretary of State

Department of State

2201 C Street, NW

Washington DC 20520

États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Formule d'appel : *Dear Secretary of State,* / Monsieur le Secrétaire d'État,

Secrétaire à la Défense :

Donald Rumsfeld

Secretary of Defence

Office of the Secretary of Defence

The Pentagon

Washington, D.C. 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defence,* / Monsieur le Secrétaire à la Défense,

COPIES À :

Secrétaire d'État adjoint chargé des affaires relatives à la démocratie, aux droits humains et au travail :

Lorne Craner,
Assistant Secretary of State,
Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor,
2201 C Street, NW, Room 7802,
Washington, D. C. 20520,
États-Unis

Fax : +1 202 647 5283

Courriels : cranerlw@state.gov

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*